

CHIFFRES CLÉS - DMA - COLLECTE 2023

EN CENTRE-VAL DE LOIRE PAR L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

1 UN TERRITOIRE MOBILISÉ : LA PRODUCTION DE DÉCHETS EN BAISSÉ

En 2023, la région Centre-Val de Loire a collecté **1,45 million de tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA)**, soit **560 kg par habitant**. Cette production est en **nette diminution par rapport à 2021** où le ratio avait atteint 614 kg/hab. (soit une baisse de 8,9 %). Cette tendance marque une réelle avancée vers les objectifs nationaux de réduction des déchets. Le territoire régional, composé de 54 EPCI à compétence collecte et de 7 EPCI interrégionaux, reste majoritairement rural, ce qui influe sur les modalités de collecte et les choix en matière de prévention.

2 DES EFFORTS VISIBLES SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

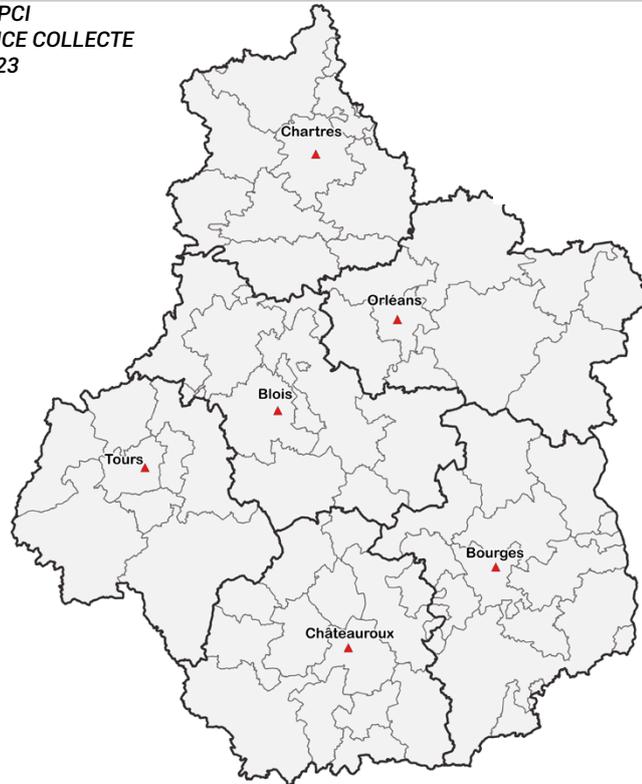
Les ordures ménagères résiduelles (OMR), souvent désignées comme la « poubelle grise », représentent encore un tiers des déchets collectés. En 2023, **494 608 tonnes** ont été collectées, soit **192 kg par habitant**, en nette diminution (-9,6 %) par rapport à 2021. Ce résultat encourageant est notamment lié à la hausse du tri à la source des biodéchets et au déploiement de l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire régional. En matière de traitement, **71 % des OMR sont incinérées** et **29 % enfouies**, avec un taux de traitement en région de 99 %.

3 LE TRI DES EMBALLAGES ET PAPIERS EN PROGRESSION

L'ensemble du territoire est désormais couvert par **l'extension des consignes de tri des emballages**, permettant à tous les habitants de trier l'ensemble des emballages plastiques. En 2023, **145 240 tonnes** d'emballages (hors verre) et de papiers ont été collectées, soit **56 kg par habitant**, en hausse par rapport à 2021. Le tri **multimatériaux** (où plastiques, métaux et papiers sont mélangés dans le même bac) est le schéma le plus utilisé, représentant **77 % des tonnages**.

Le **taux de refus de tri** (c'est-à-dire la part des erreurs de tri, non valorisables et orientées vers l'élimination) s'est amélioré : **25,8 %** en 2023 contre 27,7 % en 2021. Ce chiffre reste toutefois légèrement au-dessus de la moyenne nationale (23 % en 2022). Près de 84 % des tonnages sont traités en région.

CARTE DES EPCI
À COMPÉTENCE COLLECTE
AU 31/12/2023



4 UN TRI DU VERRE STABLE, UNE COLLECTE DES BIODÉCHETS EN FORTE PROGRESSION

La **collecte du verre** reste stable avec **89 273 tonnes** collectées (35 kg/hab.), majoritairement en apport volontaire. En l'absence d'installations régionales de recyclage, les tonnages sont intégralement traités hors région.

La **collecte séparée des biodéchets**, bien que modeste, progresse. **6 356 tonnes** ont été collectées par 11 collectivités en 2023, contre 4 en 2021. Cette évolution accompagne le développement massif du **compostage individuel**, encouragé par l'échéance réglementaire du 1^{er} janvier 2024. En 2023, **34 678 composteurs** ont été distribués, contre seulement **8 262 en 2021**, soit une hausse de **+320 %**. Depuis le début des actions menées par les collectivités, près de **197 000 composteurs** ont été remis. On estime à **35 000 tonnes** la quantité de biodéchets détournée grâce au compostage individuel et partagé.

5 LES DÉCHÈTERIES : POINT CENTRAL DES DÉCHETS OCCASIONNELS

En 2023, **673 765 tonnes** de déchets ont été collectées en déchèterie, soit **261 kg/hab.**, en baisse significative par rapport à 2021 (**738 782 tonnes, soit 288 kg/hab.**). Les flux dominants sont les déchets verts, encombrants et gravats, qui totalisent 78 % des apports.

Ces déchets sont en grande majorité traités en région (87 %), avec une **part de valorisation en hausse : 56 % des tonnages valorisés en 2023**, contre 54 % en 2021. Cette évolution traduit une amélioration de la qualité du tri et un meilleur recours aux filières de recyclage. À noter également que **55 déchèteries** disposent désormais de zones de réemploi, contribuant à la dynamique de prévention et d'économie circulaire.

De plus, selon l'Observatoire du Réemploi Solidaire porté par le Réseau des Acteurs du Réemploi et de la Réutilisation (RARE) indique que 18 structures en lien avec le réemploi ont été recensées via leur enquête. Ces structures sont des recycleries, ressourceries ou d'ateliers associatifs.

6 TARIFICATION INCITATIVE : UN DÉFI À RELEVER

La tarification incitative (TI) est considérée comme un levier fort de réduction des déchets. **Ce mode de tarification permet d'envisager une baisse des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de 41 % (chiffres ADEME).** Aujourd'hui, seulement 9 % de la population régionale est concernée, un taux inchangé depuis 2019, alors que l'objectif du SRADET est d'atteindre 38 % en 2025.

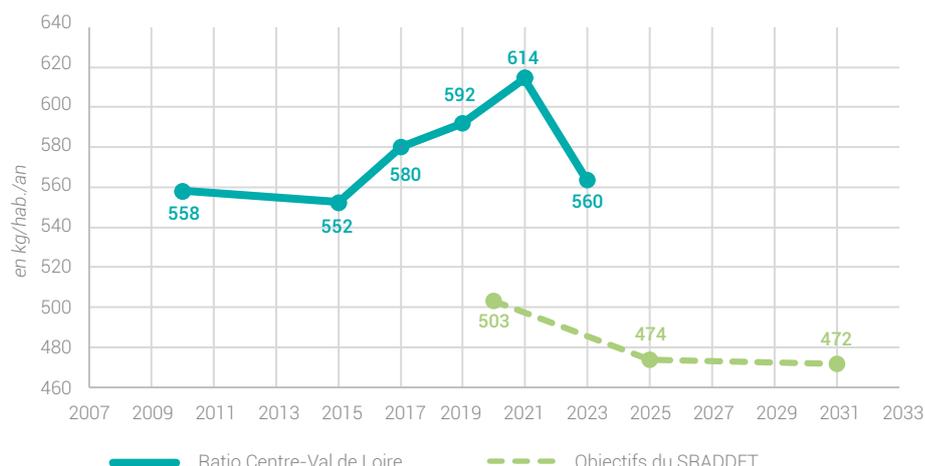
Ce sont ainsi 5 collectivités qui ont recours à ce mode de tarification. Les données régionales relatives à la population couverte s'inscrivent dans la tendance observée au niveau national.

7 DES OBJECTIFS AMBITIEUX À TENIR D'ICI 2025

Entre 2021 et 2023, la région a enregistré une diminution significative de la production de DMA, avec une baisse de **54 kg/hab**, passant de **614 kg/hab à 560 kg/hab**. Cette évolution marque une dynamique positive vers la réduction des déchets.

• **Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :** baisse de **19 kg/hab**, traduisant un **meilleur tri à la source** et une **réduction des déchets non valorisables**.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DMA ET OBJECTIFS DU SRADET



• **Tri des biodéchets :** fort développement grâce à la **distribution massive de composteurs** (+320 % entre 2021 et 2023) et à l'extension de la **collecte dédiée dans 11 collectivités**.

• **Déchèteries :** réduction de **100 000 tonnes** collectées, notamment une **baisse de 13 % des encombrants**, indicateur d'une amélioration du **tri et du recyclage**.

• **Prévention :** généralisation progressive des **Plans Locaux de Prévention des DMA (PLPDMA)**, avec 36 % de la population couverte, et 77 % à court terme.

Malgré ces progrès, l'objectif fixé par le **SRADET pour 2025** qui est d'atteindre une production de **474 kg/hab.**, semble difficilement atteignable sans un renforcement des efforts, notamment sur la **tarification incitative** (encore limitée à 9 % de la population en 2023).

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DMA PAR RATIO PAR CATÉGORIE EN CENTRE-VAL DE LOIRE DEPUIS 2015

